



# CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COMMUNES



**Le Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est (CROS GE)** et la **Région Grand Est** souhaitent mettre en valeur l'engagement important des communes dans le soutien qu'elles apportent à la pratique sportive. C'est en effet au plus proche des pratiquants et des dirigeants, à l'échelon communal, que s'exprime l'attachement de notre société au sport, à ses valeurs, au lien social qu'il génère et au bien-être qu'il procure.

## Objet de la charte

La charte décrit succinctement les actions à engager pour que les communes signataires puissent être labellisées « COMMUNE ou VILLE SPORTIVE GRAND EST ».

### En vertu de cette charte, les communes s'engagent à :



reconnaître la fonction sociale du sport en facilitant les initiatives qui ont pour but, sur tous les terrains, de lutter contre l'exclusion ;



développer et promouvoir les activités physiques et sportives au sein de la commune en partenariat avec le mouvement sportif local ;



optimiser la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durable et socialement responsable, et promouvoir la contribution du sport aux politiques de développement durable ;



impulser une politique de modernisation et de maintenance des équipements sportifs, les rendre plus accessibles (créneau, transport...), et avoir pour objectif la qualité et la cohérence des animations qui y sont développées ;



faire vivre la dynamique et la réflexion sportive tout au long de l'année en fédérant les acteurs sur le territoire ;



apporter leur concours au développement du sport de haut niveau ;



mettre en œuvre avec le mouvement sportif un programme ambitieux du sport pour le maintien d'une bonne santé.

**Signature du Maire**

